

**Réunion extraordinaire du conseil des maires de la MRC Avignon  
(téléconférence), le mercredi 6 mai 2020, 20 h**

**Étaient présents :**

M. Mathieu Lapointe, préfet et maire de Carleton-sur-Mer  
M. Bruce Wafer, préfet suppléant et maire d'Escuminac  
M. Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix  
Mme Doris Deschênes, maire de St-André-de-Restigouche  
M. David Ferguson, maire de Ristigouche Sud-Est  
M. Guy Gallant, maire de St-Alexis-de-Matapédia  
Mme Nicole Lagacé, maire de Matapédia  
M. Christian LeBlanc, maire de Maria  
M. Ghislain Michaud, maire de St-François-d'Assise  
M. Steven Parent, représentant de Carleton-sur-Mer  
M. Guy Richard, maire de L'Ascension-de-Patapédia  
M. Yvan St-Pierre, maire de Nouvelle

**Aussi présent :**

M. Daniel Bujold, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

**ORDRE DU JOUR**

**1. Adoption de l'ordre du jour;**

**2. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil des maires du 28 avril 2020;**

**3. Matières recyclables :**

3.1 Groupe Bouffard :  
3.1.1 Contrat APO 2016-2021 :  
3.1.1.1 2<sup>e</sup> demande de réouverture de contrat;

**4. Soutien à l'entrepreneuriat :**

4.1 Majoration du budget de l'aide professionnelle;

**5. Réseau collectif :**

5.1 Nomination de M. Mathieu Lapointe, préfet;

**6. Alimentation de proximité :**

6.1 Aide au jardinage :  
6.1.1 Adhésion de la MRC (financement) :  
6.1.1.1 Volet « Ressources humaines »;  
6.1.1.2 Volet « Ressources matérielles »;

**7. Levée de l'assemblée.**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes  
et résolu unanimement

CM-2020-05-06-092

d'adopter l'ordre du jour avec le point « Divers » ouvert.

## **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MAIRES DU 28 AVRIL 2020**

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud  
et résolu unanimement

CM-2020-05-06-093

d'adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil des maires du 28 avril 2020.

## **3. MATIÈRES RECYCLABLES**

### **3.1 Groupe Bouffard**

#### **3.1.1 Contrat APO 2016-2021**

##### **3.1.1.1 2<sup>e</sup> demande de réouverture de contrat**

### **Résolution n° CM-2020-05-06-094 concernant la seconde demande de dispense au MAMH pour la renégociation de gré à gré du contrat avec le Groupe Bouffard**

CONSIDÉRANT que les MRC Avignon et de Bonaventure ont procédé à l'appel d'offres publiques APO 2016-2021, pour le traitement des matières recyclables en 2016;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon et la MRC Bonaventure sont ainsi liées par contrat de services au Groupe Bouffard pour le traitement de ses matières recyclables sur son territoire;

CONSIDÉRANT que ce contrat est valide jusqu'au 30 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que le Groupe Bouffard a signifié le besoin réel et urgent de modifier le contrat pour assurer la poursuite des opérations de leur centre de tri de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence de la crise sévissant présentement sur le marché québécois des matières recyclables, laquelle était par ailleurs imprévisible, il a été essentiel et urgent de revoir les modalités financières prévues à ce contrat de service des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dans ses correspondances datées du 10 octobre 2019 et du 3 décembre 2019, en application de l'article 938.1 du Code municipal du Québec et en raison du caractère urgent et imprévisible de la si-

tuation, a autorisé les MRC Avignon et de Bonaventure à renégocier, de gré à gré, certaines clauses du contrat avec Bouffard Sanitaire inc., une division du Groupe Bouffard, selon certaines conditions;

CONSIDÉRANT que les MRC Avignon et Bonaventure et l'ensemble des clients municipaux du Groupe Bouffard visés par une dispense sont solidaires et ont signé l'amendement à leur contrat de traitement des matières recyclables dans les mêmes termes et conditions;

CONSIDÉRANT que le MAMH autorise dans la dispense du 3 décembre 2019 une compensation maximale d'approximativement 62 \$/tm, créant un manque à gagner d'environ 11 \$/tm d'octobre 2019 à décembre 2019;

CONSIDÉRANT que le calcul de la compensation s'élève à 105 \$/tm pour les mois de janvier à avril 2020, créant un manque à gagner d'environ 43 \$/tm pour ces mois;

CONSIDÉRANT qu'un montant forfaitaire équivalent à 11 \$/tm de janvier 2019 à septembre 2019 est demandé pour éponger les pertes financières du centre de tri; puisqu'une demande de dispense du MAMH est effective à sa signature et celle-ci ne pourrait être autorisée qu'en mai 2020;

CONSIDÉRANT qu'un montant forfaitaire équivalent à 11 \$/tm d'octobre 2019 à décembre 2019 est demandé, puisqu'une demande de dispense du MAMH est effective à sa signature et celle-ci ne pourrait être autorisée qu'en mai 2020;

CONSIDÉRANT qu'un montant forfaitaire équivalent à 43 \$/tm de janvier 2020 à avril 2020 est demandé puisqu'une demande de dispense du MAMH est effective à sa signature et celle-ci ne pourrait être autorisée qu'en mai 2020;

CONSIDÉRANT que le Centre de tri Bouffard inc. a envoyé une correspondance le 2 avril 2020 expliquant cette situation et que le MAMH a proposé de faire une nouvelle demande de dispense autorisant une compensation maximale de 120 \$/tm pour le reste du contrat afin de permettre de répondre aux pics de calcul de compensation;

CONSIDÉRANT que les MRC Avignon et de Bonaventure et l'ensemble des clients municipaux du Groupe Bouffard devraient déposer une demande de dispense au MAMH afin d'autoriser les entités municipales à renégocier, de gré à gré, certaines clauses du contrat avec Bouffard Sanitaire inc., une division du Groupe Bouffard, selon certaines conditions évoquées dans ce préambule;

EN CONSÉQUENCE

1. d'autoriser M. Daniel Bujold, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et/ou M. Mathieu Lapointe, préfet, à signer une demande de dispense au MAMH concernant l'amendement au contrat de traitement des matières recyclables octroyé à Groupe Bouffard (Bouffard Sanitaire inc.) et conditionnellement à une demande de dispense similaire par l'ensemble des clients municipaux du Groupe Bouffard visés par une dispense;
2. d'autoriser le versement du montant forfaitaire prévu dans le cadre de la renégociation du contrat au Groupe Bouffard (Bouffard Sanitaire inc.).

**ORIGINAUX :**

**MRC de Bonaventure, Mme Anne-Marie-Flowers, directrice générale  
Bouffard Sanitaire inc., M. Dominic Bouffard, président**

#### **4. SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT**

##### **4.1 Majoration du budget de l'aide professionnelle**

#### **Résolution n° CM-2020-05-06-095 concernant un budget supplémentaire - entrepreneuriat**

CONSIDÉRANT qu'afin de poursuivre le soutien aux entreprises en cette période de crise;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe budgétaire de 60 000 \$ octroyée le 14 avril dernier a été utilisée au complet;

CONSIDÉRANT les besoins identifiés à venir pour des honoraires professionnels afin de bénéficier de cette expertise pour venir en aide à nos entreprises;

Après discussion,

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard  
et résolu unanimement

CM-2020-05-06-095

Qu'un montant de 80 000 \$ soit transféré du *Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* vers le compte *d'honoraires professionnels du département Entrepreneuriat*.

Qu'un montant de 20 000 \$ soit puisé aux EFNA (surplus non-affecté) et transférer à l'EFA (surplus affecté) - *Fonds spéciaux- commerce de détail et restauration*.

**ORIGINAUX :**

**Mme Joane Labillois, conseillère aux entreprises  
Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration**

## **5. RÉSEAU COLLECTIF**

### **5.1 Nomination de M. Mathieu Lapointe, préfet**

CM-2020-05-06-096

Il est PROPOSÉ par : M. Christian LeBlanc  
et résolu unanimement

de nommer M. Mathieu Lapointe, préfet, pour représenter la MRC Avignon au Réseau collectif de la Gaspésie.

**ORIGINAL : Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative**

## **6. ALIMENTATION DE PROXIMITÉ**

### 6.1 Aide au jardinage

#### 6.1.1 Adhésion de la MRC (financement)

##### **6.1.1.1 Volet « Ressources humaines »**

### **Résolution n° CM-2020-05-06-097 concernant le projet Alimentation de proximité - volet Ressources humaines**

CONSIDÉRANT que le contexte de pandémie se traduit par un engouement de plus en plus marqué des citoyens pour l'alimentation locale et l'autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT que la sécurité alimentaire est un secteur d'intervention reconnu comme prioritaire par la MRC Avignon et la Direction de santé publique;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon souhaite agir concrètement pour la sécurité alimentaire, de façon à combler un besoin qui n'est pas encore répondu sur le territoire, par plusieurs actions à court et très court termes qui ont été concertées avec différents intervenants du secteur;

CONSIDÉRANT que le besoin en ressources d'accompagnement pour le jardinage privé et communautaire et l'aide au développement de projets en autonomie alimentaire a été identifié par les différents intervenants consultés;

CONSIDÉRANT l'estimation de coûts et le détail des mandats déposés par l'équipe responsable de la gestion de ce projet;

CONSIDÉRANT que dans toutes les interventions, il est primordial de s'assurer que toutes les mesures de prévention de la propagation du coronavirus soient prises et respectées;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est PROPOSÉ par : M. Yvan St-Pierre  
et résolu unanimement

CM-2020-05-06-097

D'autoriser le dépôt du projet (aide au jardinage – volet Ressources humaines) aux fonds correspondant à la démarche en développement social;

**ORIGINAUX :**

**M. Guillaume Allard Therrien, géomaticien**  
**Mme Aude Buévoz, agente de développement stratégique et dossiers techniques**  
**M. Matthieu Paradis, agent de développement social**  
**Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration**

**6.1.1.2 Volet « Ressources matérielles »**

**Résolution n° CM-2020-05-06-098 concernant le projet Alimentation de proximité - volet Ressources matérielles**

CONSIDÉRANT que le contexte de pandémie se traduit par un engouement de plus en plus marqué des citoyens pour l'alimentation locale et l'autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT que la sécurité alimentaire est un secteur d'intervention reconnu comme prioritaire par la MRC Avignon et la Direction de santé publique;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon souhaite agir concrètement pour la sécurité alimentaire, de façon à combler un besoin qui n'est pas encore répondu sur le territoire, par plusieurs actions à court et très court termes qui ont été concertées avec différents intervenants du secteur;

CONSIDÉRANT que la distribution de kits de démarrage pour des nouveaux jardins a été identifiée comme une action concrète et à court terme à mettre en place sur le territoire;

CONSIDÉRANT l'estimation de coûts déposée par l'équipe responsable de la gestion de ce projet;

CONSIDÉRANT que dans toutes les interventions, il est primordial de s'assurer que toutes les mesures de prévention de la propagation du coronavirus soient prises et respectées;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est PROPOSÉ par : M. David Ferguson  
et résolu unanimement

CM-2020-05-06-098

D'octroyer un montant maximal de 10 000 \$ pour la réalisation de ce projet (aide au jardinage – volet Ressources matérielles);

D'autoriser le décaissement de ce montant dans le fonds agricole (PDZA), de constituer un fonds spécifique à confirmer pour la réalisation de projets menés par la MRC qui répondent aux besoins d'urgence liés au contexte de pandémie complémentaires à ceux existants.

**ORIGINAUX :**

**M. Guillaume Allard Therrien, géomaticien**

**Mme Aude Buévoz, agente de développement stratégique et dossiers techniques**

**M. Matthieu Paradis, agent de développement social**

**Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration**

**7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CM-2020-05-06-099

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé  
QUE l'assemblée soit levée.

Le préfet,

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

---

Mathieu Lapointe

---

Daniel Bujold